

Les pêcheries de Guyane, des productions de moins en moins roses

D. Guiral

Depuis 2008, les débarquements de la pêche côtière (2 400 tonnes) sont supérieurs à ceux de la pêche crevettière (1 336 tonnes). Cette nouvelle prépondérance est la résultante de dynamiques évolutives opposées pour ces deux pêcheries : effondrement de la pêche crevettière et essor des pêches côtières.

Les productions de la pêche crevettière sont très en retrait par rapport au total de 4 108 tonnes/an autorisé par l'Union européenne depuis 1983. Des niveaux de capture qui ne sont en fait plus atteints depuis 1996.

La pêche crevettière, une fin annoncée

Cette situation résulte de la convergence d'un ensemble de facteurs économique (contraintes externes) et écologique (dynamique interne) défavorables. Comme évoqué dans ce chapitre, dans un contexte de mondialisation du marché de la crevette, l'essor considérable de la crevetticulture intensive (débutée dans les années 1970 en Asie du Sud-Est, la production mondiale de la crevetticulture représentait 25 % en 2003, et trois ans plus tard 80 % des apports mondiaux en crevettes pénétrées avec la création de fermes en Asie, Amérique centrale, Afrique et Océanie) génère des productions qui excèdent souvent la demande, avec comme conséquence des prix de commercialisation très bas. À l'opposé, les coûts de production des "crevettes sauvages" de Guyane s'envolent en raison d'une augmentation quasi continue du coût du gasoil devenu impossible à amortir dans un contexte de marché très concurrentiel. Des coûts de production de plus en plus élevés pour des crevettes dont le prix est stabilisé à un niveau très bas ont conduit en quelques années à ce que cette filière florissante se retrouve maintenant dans une telle situation d'extrême fragilisation qu'aucune

mesure de soutien d'ordre structurel, organisationnel ou par les pouvoirs publics et l'Europe ne semble être en mesure d'enrayer. En outre, face à cette perte constante de compétitivité, on observe parallèlement une raréfaction de la ressource, résultant d'un faible recrutement des espèces. Bien que les causes soient encore imparfaitement connues, et certainement multiples, le premier facteur explicatif avancé pour interpréter cette baisse des stocks exploités serait, dans un contexte paradoxal de ralentissement de l'activité de pêche et de contrôle de plus en plus strict des captures illégales, les conséquences différées d'une mauvaise gestion de la pêcherie dans les années fastes (antérieures à 2000). En effet, les réglementations pour gérer l'exploitation ont été établies à partir de coefficients de croissance surévalués (en fait repris de données acquises pour des stocks du nord du Brésil), qui ont ensuite été utilisés pour l'implémentation de modèles globaux non pertinents pour ce type de ressource à cycle de vie court (longévité inférieure à 2,5 ans). Sur ces bases, le TAC de plus de 4 000 tonnes/an établi en 1983 était très surestimé, ce qui s'est traduit par une surpêche des crevettes adultes et des juvéniles sur un espace limité juridiquement à la Zone économique exclusive de la France qui ne constitue, en fait, qu'une fraction des espaces colonisés par les crevettes aussi soumises à une exploitation au Suriname et par l'Etat de l'Amapa au Brésil. En outre, comme cet effort de pêche est principalement concentré sur les individus dont la longueur

du céphalothorax est comprise entre 23 et 30 cm (soit des individus dont l'âge est compris entre 4,2 et 6,2 mois pour les mâles, et pour les femelles à croissance plus rapide de 2,9 à 4,1 mois) plus de mâles sont capturés que de femelles. Le déséquilibre ainsi créé entre les sexes est alors suspecté d'affecter le succès reproducteur de l'espèce par un manque de mâles lorsque les femelles arrivent à maturité. Enfin, il est constaté par le suivi des débarquements un accroissement très important des juvéniles de vivaneaux. L'abondance de ces juvéniles accroît d'une manière importante la pression de prédation sur les jeunes crevettes, qui constituent une espèce-fourrage alimentant la majorité des espèces de poissons côtiers. L'ensemble de ces facteurs - base de gestion inappropriée avec effet retard, déséquilibre entre mâle et femelle, intensification de la prédation, mais aussi incidences possibles de modifications des contextes hydrodynamiques (changement de l'orientation des vents) et hydroclimatiques (augmentation de la température des eaux de surface) concourt à des recrutements biologiques de plus en plus faibles des crevettes et donc avec un décalage d'environ deux mois, dans la pêcherie.

Logiques économique et écologique et impacts de la pêche sur la pêche aboutissent au sinistre d'une activité économique qui historiquement occupait une place majeure au sein des productions halieutiques en Guyane, représentant avec le spatial et l'exploitation aurifère la troisième activité économique du département en termes de revenus et d'emploi. Ainsi, si le nombre de crevettiers en 1990 était de 69, il n'y en avait plus que 17 en 2010. En octobre 2011, avec la mise en liquidation judiciaire de la société Unifipêche par le tribunal administratif, ce sont 15 bateaux qui arrêtaient leur activité. Petite lueur d'espoir dans cet horizon noir, en janvier 2012, 11 de ces bateaux étaient rachetés par des armateurs locaux. Une réaction courageuse mais qui hélas ne change rien aux difficultés multiples auxquelles est confrontée en Guyane, mais aussi sur le plan



mondial, l'exploitation des crevettes sauvages soumise à l'inévitabilité concurrence d'une crevetticulture industrielle de plus en plus expansionniste.

La pêche côtière, porteuse d'espoir

Dans ce contexte de faillite et de marasme de la pêche crevettière, la pêche côtière se développe très rapidement, avec par exemple entre 2008 et 2009 un accroissement de la production de 16 %. Cette augmentation résulte à la fois d'une progression du nombre de bateaux actifs (+ 10 %) et d'une intensification de l'effort de pêche (+ 14 %). Si au cours de cette même période les principaux ports d'attache et de débarquement de Cayenne (35 navires et 855 tonnes en 2008) et de Rémire-Montjoly (30 navires et 693 tonnes) sont restés relativement stables, ceux de Kourou et de Saint-Laurent-du-Maroni ont doublé, passant respectivement de 106 et 134 tonnes en 2008 à 310 et 235 tonnes en 2009. L'Acoupa rouge (*Cynoscion acoupa*) représente plus de 40 % des espèces débarquées, suivi de l'Acoupa aiguille (*C. virescens*), du Machoiran blanc (*Hexanematichthys proops*) et des requins, dont les espèces ne sont pas distinguées à la vente, regroupant

▲ Les principales espèces de la pêche côtière commercialisées au MIR (loubine, croupia, mullet...).
©D. Guiral

ainsi des Requins pointes noires (*Carcharhinus limbatus*), soyeux (*Carcharhinus falciformi*) et marteaux (*Sphyrna tudes*). Cette pêcherie est aussi marquée par des variations saisonnières importantes, qui ne sont cependant pas en phase avec les périodes de plus forte demande, au moment des fêtes de fin d'année. En effet, les débarquements les plus importants se situent au début de la saison sèche (en août, plus de 240 tonnes) et les plus faibles au cours des mois de février à avril (valeur minimale de 135 tonnes).

Malgré ce fort dynamisme de l'activité, des problèmes d'écoulement de la production et des prix de première vente trop bas, compte tenu des charges, fragilisent la santé des entreprises. En effet, à l'instar de la pêche crevette, la part des frais de carburant occupe une place de plus en plus importante dans les comptes d'activité. Afin de dynamiser la filière, des promotions en vue d'accroître la commercialisation des poissons de Guyane vers les Antilles ont été initiées. En outre, en 2003, la Région Guyane et l'Union européenne ont financé la construction du Marché d'intérêt régional (MIR) à Cayenne. Le MIR comprend deux zones l'une destinée à la vente en gros à la criée et l'autre à la vente au détail. Cette partie ouverte au public comprend douze mini-poissonneries dotées de tous les équipements nécessaires à la préparation et au conditionnement du poisson en strict respect des règles d'hygiène et de sécurité. Cette réalisation vise à attirer et fidéliser un nombre potentiellement très important de consommateurs et ainsi accroître la demande locale, en se basant sur une population dont le taux de croissance moyen annuel - si les tendances démographiques récentes en termes de fécondité, de mortalité et de migrations se prolongent - est estimé à 3,1 % entre 2007 et 2040 (soit 2,7 fois plus d'habitants en trente ans !). Cependant cette initiative et cet investissement ne semblent pas pour l'instant produire les effets escomptés ; les quantités traitées restent limitées, les prix bas pratiqués pour être attractifs ne permettent pas d'équilibrer les comptes d'exploitation et l'installation récente de grands supermarchés, eux aussi bien équipés pour la vente du poisson, limite le développement du MIR.

Enfin, par sa localisation au centre-ville de Cayenne, son accès est plus difficile que celui des supermarchés qui le concurrencent, mais surtout, son avantage d'être situé à proximité immédiate du port de pêche historique de Cayenne est sans aucune incidence car ce port est actuellement rendu inaccessible au débarquement des navires car envasé par le transit d'un banc de vase.

La pêche aux vivaneaux, une ressource fragilisée

Enfin, et troisième volet des activités halieutiques en Guyane, la pêche aux vivaneaux, qui concerne essentiellement trois espèces, le Vivaneau rouge (*Lutjanus purpureus*), représentant près de 90 % des débarquements, associé aux Vivaneaux « ti-yeux » (*Rhomboplites aurorubens*) et rayé (*Lutjanus synagris*), représentant respectivement 10,4 % et 0,4 % des captures. Les quantités débarquées pour la période de 1990 à 2010 sont en moyenne de 1 100 tonnes et fluctuent de 719 en 2002 à 1 607 tonnes en 2010. Cette pêche est pratiquée par une flottille de ligneurs vénézuéliens pêchant à la ligne de fond en dérive, et par quelques navires antillais pêchant à la nasse à poissons (caseyeurs). Depuis 1992, le nombre de licences octroyé par la Commission européenne au Venezuela est de 41, avec une obligation de débarquer 75 % de leurs captures en Guyane. Le Vivaneau rouge est principalement ciblé par les ligneurs, alors que les caseyeurs exploitent plus spécifiquement le Vivaneaux ti-yeux. Si, depuis 2000, les débarquements sont en augmentation plus ou moins constante, en relation essentiellement avec une augmentation des captures par unité d'effort de pêche (CPUE), les individus pêchés sont de plus en plus petits. Entre 1986, première année pour laquelle l'on dispose de données fiables pour la taille (46 cm) et le poids (1,6 kg) moyens des captures de *L. purpureus*, et 2010, les tailles moyennes ont régressé de 13 cm (-35 %) et les poids de 1 kg (-62 %). Cette taille moyenne, qui reste encore très légèrement supérieure à la taille lors de première maturité sexuelle (32 cm) traduit une très grande fragilité de ce stock soumis à une pression de pêche qui, en capturant les individus avant reproduction, peut conduire à très court terme à une extinction de l'espèce.



Dans ce contexte de disparition programmée, l'augmentation continue des captures d'individus de plus en plus jeunes et immatures constitue un paradoxe mais traduit surtout notre méconnaissance du cycle biologique du vivaneau en Guyane. Pour expliquer ce phénomène, on suppose l'existence d'un recrutement en larves s'opérant à partir du Brésil dont le transport serait assuré par les courants océaniques.

Des ressources partagées à gérer collectivement

La gestion de cette pêcherie pour contribuer à la pérennité des populations de vivaneaux, et donc de leur exploitation halieutique, est un défi qui ne pourra être relevé, comme pour la gestion des stocks de crevettes, que si les stratégies adoptées sont définies en concertation avec les divers pays qui partagent l'exploitation de cette ressource (Brésil et Suriname). Cette nécessité de coopération régionale doit aussi être envisagée dans une logique d'intégration écosystémique en tenant compte des autres activités de pêche qui modifient, directement par leur prélèvement, et indirectement par le jeu des cascades

trophiques, l'organisation et le fonctionnement des réseaux trophiques. Enfin, la vie au sens le plus large au sein des eaux côtières, comme pour tous les écosystèmes, dépend des grandes évolutions climatiques susceptibles elles aussi de radicalement modifier la structuration des communautés animales. Seul un suivi régulier des populations peut renseigner sur ces évolutions et restructurations à moyen et long terme. Dans ce contexte le suivi de la pêche, envisagé initialement pour élaborer des stratégies assurant à la fois la pérennité de l'exploitation et des espèces exploitées, peut aussi constituer un outil permettant d'analyser les impacts de ces changements globaux. En effet, la pêche se situe au carrefour entre des milieux de moins en moins naturels, des espèces de plus en plus exploitées et des activités économiques interdépendantes au plan mondial. En outre, par le suivi de la pêche l'on dispose, comme en Guyane, des indispensables séries chronologiques qui permettent de décrire le passé, de relativiser le présent et d'envisager le futur. ●

Source : *données de l'Ifremer.*

▲ Les étals du MIR au petit matin à l'ouverture.
©D. Guiral

Guiral Daniel.

Les pêcheries de Guyane, des productions de moins en moins roses.

In Guiral Daniel (ed.), Le Guen R. (ed.). Guyane océane. Beaumont-de-Lomagne (FRA) : R. Le Guen ; Marseille (FRA) : IRD, 2012, p. 438-441. ISBN 978-2-7099-1722-3